

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-09-25-013

Séance du 25 septembre 2024

Date de convocation : 18 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – EXCUSES - ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	R. BERTRAND
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	F. CREVOLA	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne PIRAT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : VIE SCOLAIRE – Approbation de la convention d'accueil des élèves de l'IME au restaurant scolaire et du tarif du repas

Rapporteur : Virginie BECQUET, deuxième Adjointe

Les élèves de l'Institut Médico-Educatif La Cotière (IME) sont accueillis par l'école Alfonse Daudet les mardis et jeudis dans le cadre de l'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE).

Afin de faciliter l'organisation de la journée scolaire, l'IME a sollicité la commune pour l'accueil des élèves et de leurs accompagnants au restaurant scolaire de la commune ces jours-là, sur les périodes scolaires uniquement.

Il est proposé à l'assemblée d'accueillir favorablement cette requête dont les modalités sont décrites dans la convention annexée à la présente délibération.

Le prix du repas est proposé à 4€.

Madame La Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la convention en ses termes et annexée à la présente délibération,
- **Approuve** le tarif de 4€ par repas,
- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240925-2024-09-25-013-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240925-2024-09-25-013-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024